

Convention et testament pacs

Par seveux, le 12/01/2014 à 20:23

Bonjour,

Nous avons 2 enfants, nous avons fait construire il y a 4 ans et nous souhaiterions nous pacsés. Quelle convention de pacs devons nous choisir et quel testament rédigé afin que si l'un de nous deux décède l'autre puisse garder la maison (et avec le moins de frais possible)jusqu'à ce que le "survivant " décède à son tour et que nos enfants ne puissent pas mettre le parent "survivant" dehors?

Nous ne savons pas trop comment faire. Nous n'avons pas les moyens de faire avec le notaire.

Merci de nous répondre afin que l'on choisisse la bonne convention et que l'on rédige notre testament manuscrit.

Cordialement